

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Accueil périscolaire

La commune organise un accueil périscolaire dans les écoles primaires publiques : Pauline-Kergomard, Joseph-Fraud et Alexandre-Vincent. Le service fonctionne en période scolaire.

Règlement intérieur

Le règlement intérieur est un document qui définit les modalités pratiques du fonctionnement de la structure qui accueille votre enfant, il est complété par le règlement intérieur Dossier Famille qui fixe les règles générales de gestion des activités.

Télécharger : le [règlement intérieur Accueil périscolaire](#) et le [règlement intérieur Dossier Famille](#)

Horaires

- Le matin > du lundi au vendredi de 7h30 à 8h50

- Le soir > lundi, mardi et jeudi : temps récréatif de 16h05 à 16h30, atelier péri-éducatif et APS de 16h30 à 17h15, APS de 17h15 à 18h45.
Vendredi : temps récréatif de 16h05 à 16h30, APS de 16h30 à 18h45.

Le temps récréatif permet aux enfants de se détendre, de prendre leur goûter et de se rendre éventuellement sur les lieux des ateliers. Cette pause leur permet aussi d'avoir un sas entre l'école et l'accueil périscolaire, dont le fonctionnement, les activités, les espaces, les adultes sont différents.

Inscriptions

L'inscription à l'activité doit être renouvelée pour chaque nouvelle année scolaire. Sans cette démarche, votre enfant ne pourra pas être accueilli dans les structures.

Les ateliers péri-éducatifs

Les ateliers péri-éducatifs étant une activité du service APS, le règlement intérieur APS s'impose aux participants.

Les ateliers sont proposés de 16h30 à 17h15.

Des ateliers non obligatoires : l'objectif de faire découvrir des activités étant déjà atteint pour tous les enfants par l'animation sportive cantonale et le parcours culturel mis en place par la mairie sur le temps scolaire, avec des ateliers théâtre, danse, musique, chorale, environnement, et sports. Ces ateliers s'adressent aux maternelles et aux élémentaires des trois établissements de la commune. Les enfants ont donc le choix entre les APE et l'accueil périscolaire.

Les ateliers fonctionnent par cycle de 18 semaines. Les élèves élémentaires choisissent un atelier par soir avec un engagement sur 8 séances minimum sur le cycle. Les 2 premières semaines du cycle sont consacrées à une présentation de l'atelier.

Pour les maternelles, les animateurs présents sur chaque école proposent des activités aux enfants, qui y participent ou non en fonction de leur envie et sans contrainte. Pour eux, pas d'inscription au préalable, pas d'engagement à suivre l'atelier sur tout le cycle, ni sur toute la séance. L'enfant peut s'il le souhaite quitter le groupe et rejoindre l'accueil périscolaire dans la salle attenante.

Inscriptions

Le programme est affiché sur chaque site d'accueil périscolaire, et sur l'espace citoyens. Les familles peuvent retirer la fiche d'inscription sur le site APS, ou le télécharger sur l'espace citoyens.

► [En savoir plus](#)



Mairie de Treillières

57, rue de la Mairie
44119 Treillières

☎ 02 40 94 64 16

 **CONTACTEZ-NOUS**

Horaires :

Mairie - CCAS - Police municipale

Lundi au vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30 (fermée le jeudi après-midi).

Urbanisme

Accessible uniquement sur RDV. Prise de RDV au 02 40 16 72 36. Accueil téléphonique fermé le vendredi après-midi

Permanences samedi matin de 9h à 12h

Etat civil/formalités administratives : tous les samedis.